

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-14

Objet : Projet de requalification urbaine du site de Bon Secours : lancement d'une procédure de ZAC.

Rapporteur: M. LIOGER

Le projet de requalification urbaine du site de Bon Secours a été initié en 2013 suite au rachat du site du CHR par l'EPFL et au départ des derniers services de l'hôpital pour le site de Mercy. Aussi, un dialogue compétitif a été lancé en juillet 2013 pour mettre en concurrence trois équipes pluridisciplinaires dans le but de proposer une nouvelle vision du cœur de quartier sur 4.8 ha environ. Le choix de l'équipe lauréate, Ateliers Lion Associés/IRIS Conseil, est intervenu en février 2014.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Requalifier les espaces publics dans et autour de Bon Secours, suivant un projet concerté avec les riverains et usagers du site,
- Mettre en œuvre le PLH de l'agglomération messine en permettant la construction de logements libres et sociaux,
- Créer de nouveaux espaces publics, notamment "la diagonale" reliant des espaces publics existants du quartier et au-delà les espaces verts structurants de Metz.

Afin de poursuivre le projet dans sa phase opérationnelle et au regard des différentes caractéristiques du projet précisées par l'étude de faisabilité technique, il est proposé d'initier une procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) incluant une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

La ZAC Bon Secours s'inscrira dans une démarche de certification HQE Aménagement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-2, L.311-1 et R.311-2,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les objectifs du projet de reconversion du site de Bon Secours ;
- **D'APPROUVER** les modalités suivantes de concertation :
 - la mise à disposition, en mairie de quartier Nouvelle Ville, d'un document présentant le projet ;
 - la mise à disposition, en mairie de quartier Nouvelle Ville, d'un registre d'observations ;
 - la mise en place d'un espace dédié sur le site internet de la ville de Metz permettant de consulter l'ensemble des documents soumis à concertation et une adresse courriel dédiée ;
 - l'organisation d'une réunion publique dont la date sera communiquée ultérieurement par voies de presse et par affichage.
- **D'ENGAGER** la concertation préalable à la création de cette ZAC.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d urbanisme

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ